Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260126-S01-BC-37-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2026
04/02/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 37/2026
SÉANCE N°1 DU 26 JANVIER 2026

LAVAL – 202 RUE DU BAS DES BOIS – FIN DU CRÉDIT-BAIL DE LOCAUX AVEC LA SOCIÉTÉ HOLVIA PORC

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 20 janvier 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeais (à partir de 17 h 22), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jérôme Allaire, Gwénaël Poisson, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Était représenté
Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 janvier 2026.

N° 037/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

LAVAL – 202 RUE DU BAS DES BOIS – FIN DU CRÉDIT-BAIL DE LOCAUX AVEC LA SOCIÉTÉ HOLVIA PORC

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que par acte de Maître Sébastien COLLET, notaire à Laval, un crédit-bail immobilier a été consenti avec promesse unilatérale de vente en date du 25 janvier 2007 pour une durée de 20 ans à compter rétroactivement du 27 janvier 2006 à la société HOLVIA PORC, filiale du groupe TERRENA, pour l'occupation des locaux situés au 202 rue du Bas des Bois à Laval;

Que par courrier recommandé en date du 1er juillet 2025, la société HOLVIA PORC a levé l'option d'achat pour acquérir le bien.

Que conformément à la promesse de vente intégrée au crédit-bail immobilier, le prix sera égal au montant de l'investissement résiduel à la date de la cession soit le 26 janvier 2026 pour 50 026,08 € selon le tableau d'amortissement joint au crédit-bail,

Que ceci exposé, les parties, crédit-bailleur et crédit-Preneur, se sont rapprochés et ont convenu d'établir un acte de vente,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La levée d'option d'achat est approuvée pour le bien immobilier cadastré DX43 et DX45 situé 202 rue du Bas des Bois à Laval et composé d'un bâtiment à usage industriel d'abattoir, d'une ancienne maison de gardien et d'une station de pré-taitement.

Article 2
La vente devra intervenir au plus tard le 26 janvier 2026 pour un montant de 50 026,08 €, montant de l'investissement résiduel prévu dans le tableau d'amortissement à la date de la fin du crédit-bail immobilier.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault